



L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

DÉPENSES DES SURINTENDANTS

PRÉAMBULE

De par la nature de leur travail, les surintendants sont appelés à rencontrer des gens ou des groupes pendant l'heure du dîner ou après les heures normales de bureau.

Ces rencontres ou ces déplacements se veulent des séances d'étude, de travail et même des séances de relations publiques. Il est normal que le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario couvre les dépenses engagées pour ces rencontres.

Voici quelques critères qui servent à déterminer les dépenses à être remboursées par le Conseil.

a) **Réunion de secteur (directeurs d'école)**

Que le Conseil couvre les dépenses d'un (1) déjeuner par année lors des réunions de secteur.

b) **Rencontre de comités**

Que le Conseil couvre les dépenses d'une collation ou d'un léger goûter si la réunion se termine après 17 h 30.

Que les dépenses du goûter à l'heure du dîner soit à la discrétion de la personne responsable.

c) **Personnes invitées**

Que le Conseil couvre les dépenses de repas pour les personnes invitées par le surintendant.

d) **Visite de classe**

Que le Conseil couvre les dépenses de déplacement, d'hébergement et de repas si le surintendant est en fonction dans une région à 300 km de Sudbury.

e) **Autres**

Que toutes autres dépenses reliées au travail des surintendants, comme par exemple les frais de stationnement, soient remboursés par le Conseil.